

ACTIONS DE SENSIBILISATION COLLECTIVE À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AST₂₅

Conseiller, Informer, Prévenir

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

aux enjeux de la prévention des risques au travail.



Encourager les professionnels

à adopter des démarches de prévention des risques.



Aborder

des situations concrètes et des cas pratiques autour de la prévention des risques en entreprise.



Partager son expérience

avec d'autres professionnels, à travers des formats d'animation collectifs.



Qui est concerné ?

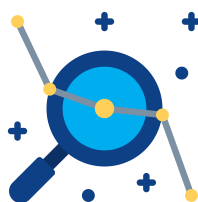
En fonction de la thématique, ces actions peuvent cibler tous les professionnels, employeurs comme salariés.

Les actions de sensibilisation aux risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, du risque routier, du bruit ou des addictions, ...

Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs et professionnels de santé du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) abordent également les solutions de prévention existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.



Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. À l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en oeuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

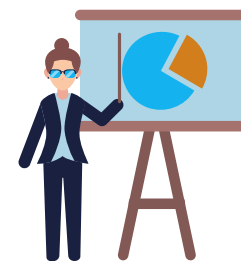
Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.



Sensibilisations collectives interentreprises

Ces sensibilisations s'adresse aux employeurs, représentants du personnel, responsables HSE, responsables Ressources Humaines... Ils existent actuellement sous deux formats au sein de votre Service de Prévention et de Santé au Travail :



- **Les petits déjeuners des préventeurs**
Organisé sur un temps court (8h15-10h15) autour d'un café et d'un croissant afin de bien démarrer la journée, ce moment convivial permet de vous informer mais favorise également le partage et les échanges entre les participants.
- **Les ateliers d'aide à la réalisation du DUERP**
réalisés en présentiel ou en visio-conférence, ils abordent l'aspect théorique et méthodologique puis mettent à disposition un outil pour la réalisation du DUERP.



Rendez-vous sur notre site internet pour consulter l'agenda de ces sensibilisations et vous inscrire.